

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 22 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mr. HEBERT Philippe, Mme AUBRIL Katie, Mr. LEVACHER Philippe, Adjoints ;
Mmes CHEDRU Kristell, DUHO Christelle, GALLIENNE Véronique, GOURIOU Laura, VEZIER Lorna et MM CHEVALIER Romain, DURIEZ René, GODEFROY Marc, LETERME Christophe, OULAL Abdelkader, JOIGNANT Benjamin.

Secrétaire de séance : Mme Laura GOURIOU

PRTS – TRAVAUX AU CLUB HOUSE :

Afin de rendre le club plus attractif, le Pont-Saint-Pierre Romilly Tennis club (PRTS) souhaite créer un club house au sein du hangar. Les travaux seraient réalisés sous forme d'un chantier participatif et le club prendrait à sa charge l'achat des matériaux. Les coûts à la charge de la commune concerneraient le raccordement en eau, avec pompe de relevage, et l'assainissement pour un coût estimé aux alentours de 5000€.

Plusieurs stratégies ont été envisagées pour la fourniture en eau :

- Raccordement sur le réseau actuel en creusant une tranchée d'une longueur totale de 200 m avec interruption de l'approvisionnement en eau pour l'hiver.
- Possibilité de raccordement sur le bâtiment du club de football adjacent avec l'aval de la commune de Romilly-sur-Andelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable concernant ces travaux. Cependant, les projets de raccordement en eau et d'assainissement

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le 10/09/2026

ID : 027-212704704-20260629-124DELIB290626-DE

doivent être clairement définis et des informations complémentaires doivent être apportées.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX



124DELIB290626